

COMMUNE D'ACLENS

MUNICIPALITE



AU CONSEIL GENERAL

PREAVIS n° 4-2024

**CRÉDIT DE CONSTRUCTION
POUR LE RENOUVELLEMENT
DE CONDUITES D'EAU POTABLE
RUE DES ALPES ET ROUTE DU JURA**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

Le réseau d'eau potable communal a fait l'objet d'un suivi, de travaux d'entretien et de la mise en place de documents de gestion et planification approuvée par le Canton de Vaud (OFCO).

Sur la base de ces documents, la Municipalité a chargé le bureau d'ingénieurs Chevalier SA de déterminer les tronçons à réaliser et les tronçons vétustes à remplacer. Cette étude a été faite en tenant compte de la planification des travaux d'entretien routiers.

Les conduites sur la rue de la Coulaz et sur la ruelle du Casino, avec une emprise sur le bas du chemin de Longemont ont été remplacées en 2021. Le projet soumis à votre approbation s'inscrit dans la continuité du projet réalisé.

PROJET

Le projet de renouvellement des infrastructures d'eau potable a été subdivisé en deux secteurs, soit :

Rue des Alpes (voir plan de situation annexé)

Le tronçon est situé entre la rue de la Coulaz et le carrefour Alpes - Jura - Village devant l'administration communale. Il s'inscrit dans la continuité du projet réalisé en 2021.

La conduite existante en fonte d'un diamètre de 125mm datant des années 1970 est vétuste et a nécessité plusieurs interventions ces dernières années. Elle sera remplacée par une nouvelle conduite en PE HD d'un diamètre de 180/140.7 mm.

Le projet comporte les éléments suivants :

- Réalisation d'une nouvelle conduite principale sous la chaussée, d'une longueur de 100m.
- Réalisation de 4 nouveaux raccordements de parcelles privées jusqu'en limite du domaine public (DP).
- Raccordement sur la nouvelle conduite de la rue de la Coulaz.
- Raccordement sur la conduite existante dans le carrefour, devant l'administration communale.

Route du Jura (voir plan de situation annexé)

Le tronçon est situé entre le carrefour avec la rue de l'Ancienne Forge jusqu'aux chemins des améliorations foncières en direction de Vullierens.

La conduite existante en PVCH d'un diamètre de 160 mm datant des années 1990 est vétuste et a nécessité plusieurs interventions ces dernières années. Elle sera remplacée par une nouvelle conduite en PE HD d'un diamètre de 180/140.7mm.

Le projet comporte les éléments suivants :

- Réalisation d'une nouvelle conduite principale sous la chaussée, d'une longueur de 145m.
- Réalisation de 3 nouveaux raccordements de parcelles privées jusqu'en limite du domaine public (DP).
- Réalisation d'un nouveau raccordement pour la borne hydrante n°9.
- Raccordement sur la conduite existante dans le carrefour Jura – Ancienne Forge.
- Raccordement sur la conduite en direction du réservoir, située sous le chemin des améliorations foncières.

A la suite des travaux de remplacement des conduites d'eau potable, des travaux de renouvellement des infrastructures routières seront exécutés par l'entreprise de génie civil. Ces travaux ne font pas l'objet du présent préavis.

Le projet de remplacement des conduites d'eau potable a deux objectifs principaux :

- Amélioration de la sécurité incendie du réseau communal ;
- Remplacement de conduites vétustes.

DEVIS DES TRAVAUX

TRAVAUX	Rue des Alpes	Route du Jura	Total
- Génie civil	116'500.00	143'500.00	260'000.00
- Appareillage	47'000.00	70'000.00	117'000.00
- Travaux divers et imprévus (~5%)	9'000.00	11'000.00	20'000.00
- Honoraires d'ingénieur civil	19'500.00	25'500.00	45'000.00
Total des travaux HT	192'000.00	250'000.00	442'000.00
- TVA 8.1%	15'552.00	20'250.00	35'802.00
TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	207'552.00	270'250.00	477'802.00

TOTAL DES TRAVAUX : CHF 478'000.-

Le devis des travaux est basé sur la rentrée des soumissions pour les travaux de génie civil et d'appareillage sanitaire. Le montant de la subvention de l'ECA pour le remplacement des conduites d'eau potable n'est pas déduit.

FINANCEMENT

Il est prévu de financer l'investissement par les fonds disponibles en trésorerie, qui sont suffisants à l'heure de la rédaction du présent préavis. En cas de changement imprévu et significatif de la situation de la trésorerie d'ici à la réalisation du projet, il pourra être recouru à l'emprunt.

AMORTISSEMENT

La Municipalité prévoit d'amortir directement et en une fois l'intégralité de l'investissement, par un prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements futurs (rubrique 9282.1 au bilan). En effet, les possibilités d'utilisation de ce fonds de réserve seront drastiquement réduites avec l'introduction de MCH2, et son montant s'élevait à Fr. 3'414'033.15 au 31.12.2022.

CONCLUSION

Le projet concrétise le vœu d'assurer la pérennité du réseau d'eau potable et d'améliorer la sécurité incendie.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité d'Aclens vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL D'ACLENS

- Vu le préavis de la Municipalité,
- Ouï les rapports des commissions désignées pour étudier ce dossier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter le préavis relatif à un crédit d'investissement pour la réfection et l'entretien du réseau communal d'eau potable.
2. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 478'000.00 pour la réalisation de ce projet ;
3. D'autoriser le financement de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie, ou si ces derniers ne devaient pas être suffisants, de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement.
4. D'autoriser l'amortissement de l'intégralité de l'investissement en une fois, par un prélèvement au fonds de réserve n° 9282.1 "réserve pour investissements futurs".

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 mars 2024.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire

Sylvie Ciana

Maryline Riedo

Annexes : Plans de situation